

COMMUNE DE TORREILLES

Département des Pyrénées-Orientales
Canton de La Côte Salanquaise

Envoyé en préfecture le 21/09/2022

Reçu en préfecture le 21/09/2022

Affiché le

ID : 066-216602128-20220919-71_2022-DE

Berger
Levrault

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Deux et le Dix Neuf Septembre à Dix Neuf Heures

Le conseil municipal de la commune de TORREILLES, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de monsieur Marc MEDINA, maire de Torreilles.

Date de convocation du conseil municipal : 13 septembre 2022

Présents : Marc MEDINA, Guy ROUQUIE, Bernardine SANCHEZ, Geoffrey TORRALBA, Agnès BLED, Gérard CEBELLAN, Cécile MARGAIL, Benoît TRISTANT, Monique DEYRES, Jean LANCELLA, Jean-Luc ROMERA, Héléne PILLARD, Christophe CLARET, Sébastien CABRI, Stéphanie FLEURY, Emilie COUVEZ, Emilie MONTANES, Emma SABATE, Pierre PAGNON, Virginie PORTEILS, Héroïse MONREAL, Catherine MAMONTOFF, Jean-Michel PONCE.

Absents excusés : Michèle CONDOMINES donne pouvoir à Marc MEDINA

Romain ALBERT donne pouvoir à Guy ROUQUIE

Absents : Pierre FAGET, Damien CLET

En exercice : 27

Présents : 23

Ayant pris part au vote : 25

Les conseillers présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, monsieur le président a déclaré la séance ouverte.

Melle Héroïse MONREAL est désignée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

* * * * *

Délib.071/2022

Budget de l'OMAC - Tarifs 2022

Madame Bernardine SANCHEZ, adjointe au maire, informe l'assemblée qu'il est nécessaire de voter des tarifs complémentaires à ceux déjà votés lors du conseil municipal du 21 mars 2022.

Ces recettes sont rattachées au budget annexe de l'OMAC et concernent l'organisation d'un concert et d'un nouveau produit boutique.

«Musiques en balade» : Concert du samedi 15 octobre 2022

Droit d'entrée : 10€ / Gratuité pour les moins de 12 ans

«Cuvée 20 ans Jazz à Juhègues» : 1 unité 12€ / 2 unités : 20€

Madame Bernardine SANCHEZ précise que ces recettes ont été inscrites au budget de l'OMAC et qu'elles seront perçues par la régie de recettes et d'avance.

Le conseil municipal, Oui l'exposé de madame Bernardine SANCHEZ, adjointe au maire, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés,

➤ DECIDE de compléter la grille tarifaire de l'OMAC des montants suivants :

«Musiques en balade» : Concert du samedi 15 octobre 2022

Droit d'entrée : 10€ / Gratuité pour les moins de 12 ans

«Cuvée 20 ans Jazz à Juhègues» : 1 unité 12€ / 2 unités : 20€

➤ AUTORISE monsieur le maire ou l'élu délégué à signer tout acte utile en la matière.

Ainsi fait et délibéré à Torreilles, les jours, mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire suivant transmission

en préfecture du : 21 SEP. 2022

et publication du : 21 SEP. 2022



Le maire,

Dr Marc MEDINA